



## Compte rendu rencontre délégation commission énergie du PCF avec l'intersyndicale de l'IRSN du 22 février 2023

Etaient présents, côté IRSN : 1 représentant de l'intersyndicale s'exprimant en son nom, 2 ingénieurs IRSN,

Côté PCF : J.Claude Estienne (ASN), Jean Barra (ex Edf), Jean-Claude Cauvin (ex CEA), Valérie Gonçalves (EDF)

---

Elle a été reçue au ministère par la ministre le 17 février.

Elle a rappelé la violence brutale de l'annonce de la réforme ainsi que son incompréhension de l'empressement de la réforme. Mais d'après la ministre, il y a nécessité de fixer rapidement les règles pour ne pas laisser trop longtemps les salariés dans l'incertitude. La question du statut du personnel sera réglée dans la loi précise-t-elle.

Pour l'intersyndicale, les salariés sont plus préoccupés par leur mission, leur travail que par leur statut. Ils demandent qu'une réflexion soit menée sur l'identification des problèmes par la réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux afin que le lien entre la solution et le problème puisse être fait. Aujourd'hui, cette réforme est avancée comme solution sans identifier le problème.

Dans la lettre du ministère, il y a 4 items qui apparaissent comme des axes d'amélioration portés par la réforme :

- **Renforcer l'indépendance du contrôle** : l'intersyndicale dit que c'est l'inverse qui va se produire car l'expertise technique et scientifique sera sous le contrôle du décideur politique (ASN). Du point de vue de la transparence, d'après l'intersyndicale, cela sera terrible. Aujourd'hui, on donne à voir aux citoyens les conclusions de l'expertise scientifique et la décision mais demain il n'y aura plus qu'une expertise scientifique contrôlée par la future décision et donc pour eux il y a une mise au pas de l'expertise scientifique.
- **Fluidifier le système** : l'intersyndicale reconnaît qu'il peut y avoir des dysfonctionnements de l'organisation au sein de l'IRSN et que des axes d'amélioration peuvent être trouvés. Mais le manque de fluidité est le cœur même du système dual, les conclusions de l'expertise scientifique ne sont pas alignées avec la décision et du coup cela nécessite des discussions. Donc des débats sont nécessaires et ils doivent être publics pour expliquer le processus. C'est un fort point de désaccord avec la ministre. L'intersyndicale est accusée de remettre en cause l'intégrité du président de l'ASN, des inspecteurs de l'ASN. L'intersyndicale pointe que lorsque l'exploitant EDF par exemple annonce un projet, l'IRSN est accusé de ne pas pouvoir remettre des documents techniques au rythme adapté à cette fluidité. L'ASN est en difficulté pour écrire les lettres de suite. Un an voire 1,5 an ou bien des lettres qui n'ont jamais été publiées. L'intersyndicale propose de mettre les 3 acteurs (exploitants, IRSN, ASN) en réflexion pour voir comment progresser sur la fluidité.
- **Synergie recherche / expertise** : qui pourrait être améliorée par la réforme. L'intersyndicale se demande comment en mettant l'expertise à l'ASN et la recherche au CEA, c'est-à-dire en les mettant à distance, l'amélioration de la synergie pourrait être faite. Sur ce point, la ministre dit que la solution n'est pas actée aujourd'hui.
- **Le renforcement de l'excellence scientifique des équipes** : l'intersyndicale pointe que si l'expertise est transférée dans une autorité administrative, cela va faire fuir un certain nombre de chercheurs qui ne sont pas venus travailler dans une autorité administrative.

## **Les quatre exigences de l'intersyndicale :**

1/ Garantir l'indépendance de l'expertise vis-à-vis de la décision.

2/ Garantir la transparence : y compris que l'expertise technique soit communiquée au public avant la prise de décision.

3/ Garder ensemble la recherche et l'expertise au même endroit. Il y a des services mixtes où des chercheurs alimentent l'expertise. Zone grise : les études sont aussi de l'expertise et de la recherche.

4/ Cohérence : homogénéité de traitement entre la sûreté et la radioprotection dans les installations civiles et celles relevant de la défense nationale. Principe énoncé par Jean-Yves le Dréant en 1998 et qui a conduit à l'IRSN telle qu'elle est. Les installations sont traitées d'une façon identique. La séparation pourrait amener à ce qu'elles soient traitées différemment.

Le conseil d'administration de l'IRSN qui s'est réuni jeudi 16 février a voté une motion pour demander la suspension de la réforme. Les représentants des ministères de tutelle ont participé à la modification de la motion présentée par les administrateurs salariés afin de la rendre « votable ». Le score final : 18 POUR – 4 CONTRE – 1 ABST (8 administrateurs salariés) ce qui veut dire que 5 à 6 représentants de l'Etat ont voté la motion.

Commission d'éthique et de déontologie de l'IRSN, chercheurs externes, qui ont voté une motion d'alerte sur la réforme.

L'intersyndicale organise un rassemblement national à Paris le 28 février devant l'assemblée nationale.

### ***Eléments recueillis lors des échanges avec les participants (1 représentant de l'intersyndicale et 2 ingénieurs IRSN).***

Côté ASN : le personnel a été informé au même moment. La réforme ne touche pas au statut du personnel de l'ASN. Pas prévu de changement de rémunération ou de situation des salariés. Le syndicat de l'ASN va publier un communiqué envers le personnel.

L'objectif de la réforme est de renforcer le contrôle. Cela ne peut pas se traduire par le transfert des effectifs de l'IRSN à l'ASN. IRSN est perçue comme un vivier de recrutement pour l'ASN. Cela risque d'être un affaiblissement du personnel dédié à l'expertise, la recherche et au contrôle.

Pour le représentant de l'intersyndicale, la notion « renforcer le contrôle » peut être comprise comme le fait que la sûreté est une question de contrôle. Pour lui, cela est à l'opposé de la construction du nucléaire en France. La sûreté suppose que l'on ait des normes, des réglementations et qu'on vérifie la conformité. En France, le référentiel de sûreté peut être mis à jour, il peut y avoir des dérogations. La recherche de l'optimisation permanente est en l'occurrence extrêmement coûteuse. En comparaison aux USA avec la NRC, où il existe environ 40 exploitants, en France le seul exploitant est EDF. La construction d'un dialogue technique est donc plus facile. Il dit qu'il y a une différence entre une vision du contrôle et une vision du contrôle ajusté à travers le dialogue technique. Dans cette histoire de relance du nucléaire, l'idée des réexamens de sûreté décennaux seraient plutôt des vérifications de la conformité au référentiel initial qui n'embarqueraient pas une mise à jour du référentiel. Et du coup, cela change la nature de la sûreté. Ce qui du coup revient à fluidifier.

Pour les salariés de l'IRSN, s'il y a une certaine lourdeur dans les réexamens décennaux des centrales nucléaires, cela ne va pas s'arranger en supprimant l'IRSN.